

Fin du portail public pour la facturation électronique ?



© 2024 Les Echos Publishing

C'est par voie de communiqué de presse que le gouvernement a récemment confirmé le déploiement de la généralisation de la facturation électronique entre entreprises selon le calendrier progressif prévu par la loi de finances pour 2024. Ainsi, toutes les entreprises devront être en mesure de réceptionner des factures électroniques au 1^{er} septembre 2026. Quant à l'obligations d'émission de telles factures, elle s'appliquera au :

- 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et celles de taille intermédiaire ;
- 1^{er} septembre 2027 pour les PME et les micro-entreprises.

Pour rappel, à ces dates, chaque entreprise devra disposer d'une plate-forme en ligne afin de recevoir et d'émettre les factures électroniques. Jusqu'à présent, cette plate-forme pouvait être, au choix de l'entreprise, le portail public de facturation (PPF) ou une plate-forme de dématérialisation partenaire (PDP).

Précision : plus de 70 entreprises ont vu leur dossier retenu par l'administration dans le cadre de la première étape de la procédure d'immatriculation comme PDP.

À ce titre, le gouvernement vient d'annoncer que, dans la mesure où les PDP peuvent « proposer des offres suffisamment

élargies pour couvrir les besoins actuels et à venir de toutes les entreprises », le projet lié à la généralisation de la facturation électronique fait l'objet d'une « réorientation » et « sera poursuivi en privilégiant la construction d'un annuaire des destinataires, indispensable aux échanges entre les plateformes, et d'un concentrateur des données permettant leur transmission à l'administration fiscale ». Autrement dit, le PPF serait conservé pour ces deux missions (annuaire des destinataires et concentrateur de données) mais ne serait plus une plate-forme de facturation en tant que telle, laissant ce rôle aux seules PDP.

À noter : une confirmation officielle, dans des termes clairs et non équivoques, de la teneur de cette réorientation serait la bienvenue. À suivre...

© 2024 Les Echos Publishing